



SEIGNOSSE

DECISION n°40296 COM/2022 n°58

Attribution marché de maîtrise d'acquisition de véhicules utilitaires pour les besoins des services techniques

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022



ID : 040-214002966-20220906-DEC582022-AU

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

VU la délibération du Conseil Municipal n°24-2022 du Conseil municipal du 7 mars 2022, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan 9 mars 2022, donnant délégation à M. le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les marchés de travaux, fournitures et services passés selon la procédure adaptée définie à l'article L2123-1 du code de la commande publique et lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1 avril 2019 ;

Considérant la consultation en procédure adaptée en application des dispositions du nouveau code de la commande publique lancée pour l'acquisition de véhicules utilitaires avec reprise de modèles équivalents ;

Considérant que les 3 véhicules à reprendre sont les suivants :

- Pour le LOT 1 : RENAULT KANGOO – 224 666KM immatriculée 9718 RL 40 – mise en circulation 11/07/2006 – valeur nette comptable à 0€ ;
- Pour le LOT 2 : Camion MASTER 217 285 km immatriculée AB 761 RD – mise en circulation 30/06/2009 - valeur nette comptable à 4 200€ ;
- Pour le LOT 3 : camion plateau Benne NISSAN atleon 147 532km immatriculée 5749 RY 40 mise en circulation 27/08/2008 – valeur nette comptable à 0€ ;

Considérant que ledit marché a été publié sur le profil d'acheteur de la commune « landespublic.org » et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics en date du 2 août 2022 pour une remise des plis le 30 août 2022 ;

Considérant que le marché est alloué en 3 lots et que plusieurs entreprises ont répondu ;

Vu le rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre ;

DECIDE :

- De retenir pour chaque lot les offres économiquement les plus avantageuses des entreprises suivantes :
 - **LOT 1 – fourgonnette** : BASKOTO pour un montant de 23 145.66€ TTC et 800 € de reprise soit un total de **22 345.66 € TTC**
 - **LOT 2 – camion fourgon** : DIESEL VI pour un montant de 37 560 € TTC et 4 440 € de reprise soit un total de **33 120 € TTC**
 - **LOT 3 – camion plateau benne** : DIESEL VI pour un montant de 43 080 € TTC et une reprise de 7 800 € soit un total de **35 280 € TTC**.
- De signer les actes d'engagement et toutes les pièces relatives à la bonne exécution desdits marchés.
- De préciser que lesdits véhicules cédés portant respectivement les numéros d'inventaire:
 - Renault kangoo n°394 (809 logiciel commune)
 - Renault master n° 1292
 - Nissan atléon n°494 (n° 887 logiciel commune)

feront l'objet d'une sortie de l'actif et des écritures de cession correspondantes;

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax à Mme le Trésorier de Soustons, Receveur de la Commune.

Fait à Seignosse, le 06 septembre 2022

Le Maire,

M. Pierre PECASTAINGS

Le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité ;
- informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Mairie de Seignosse - 1998, avenue Charles de Gaulle - 40510 Seignosse - France

tél. : 05 58 49 89 89 - fax : 05 58 49 89 80 - mairie@seignosse.fr - www.seignosse.fr

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30